



Pension, frais annexes et kilomètres

Par **nicos08**, le **02/02/2015 à 16:42**

bonjour, j'ai divorcé en 2004 et obtenu la garde alternée, 1 semaine sur 2, de nos deux filles. Mon ex-femme habitait à 20 kms mais elle a déménagé en 2010 à 250 kms et j'ai obtenu la garde complète de nos filles. En septembre 2013 pour raison d'études nous décidons ensemble avec la maman que les filles vont retourner vivre chez leur mère. nous repassons à nouveau au tribunal afin que les papiers soient en règles, caf sécu etc... aujourd'hui je verse une pension définie ensemble et confirmé par le jaf. mon ex me réclame néanmoins de partager tous les frais annexes (soins dentaires, oculistes, scolaires, etc...) je vais chercher les filles toutes les 3 semaines (1000kms et 14h de voitures), toutes les petites vacances et 1 mois en été. que dois-je vraiment payer et puis-je exiger à ce que leur mère fasse la moitié de la route. je suis à mon compte, je fais des journées de 10 à 12h et je commence à fatiguer. cordialement, Nicos08

Par **cocotte1003**, le **02/02/2015 à 17:21**

Bonjour, vous n'avez à payer que ce qu'il est inscrit dans le dernier jugement. Si le juge n'a pas précisé d'autres frais que la pension et les trajets, vous ne pouvez payer que ceci, si la mère veut le partage de des frais dentaires, extra scolaires.... elle saisit le jaf. Vous pouvez aussi vous mettre d'accord à l'amiable sur un autre système et saisir le jar pour entériner vos accords, cordialement

Par **nicos08**, le **02/02/2015 à 17:44**

bonjour cocotte 1003. merci pour votre réponse, je vais regarder le dernier jugement, je n'y avait pas penser.rncordialement, N Meunier.